Compte- rendu CAPD du 25 mai 2010

Déclarations liminaires du SNUipp (voir ci-contre) et des autres syndicats.

MOUVEMENT 2010 :

53% des personnes ayant participé au mouvement ont obtenu un de leur vœu. Il reste 123 collègues sans poste, et 16 postes vacants, dont 5 directions et 8 dans l'ASH.
Les postes de psychologues scolaires, la direction de l'école d'application de la Tour Magne, ainsi que le poste de CPC de Nîmes 4 feront l'objet d'un appel à candidature.

Les 27 premiers PE2 sans postes seront contactés par mail par l'administration et devront prioriser 27 nouveaux postes « ordinaires »apparus après la fermeture du serveur. Ils seront affectés à titre provisoire lors du groupe de travail du 7 juin. S'ils en font la demande auprès de l'IA, ils pourront être affectés sur les postes ASH restants.

Les autres personnels sans poste seront affectés à titre provisoire fin juin ou fin août, en fonction des postes qui se libéreront, suivant 2 listes distinctes : les postes « ordinaires » pour les PE2 restants, les autres postes pour les titulaires. Les personnels sans-poste à l'issue du GT de fin août seront affectés provisoirement dans la brigade de remplacement (BD), avec le statut (donc les indemnités) puis sur les postes vacants qui se libéreront.

HORS-CLASSE :

Le contingent est de 41. Il n'y a pas eu d'avis négatif des IEN. Les promotions seront prononcées le 1er septembre 2010 (les collègues partant à la retraite peuvent revenir sur leur décision jusqu'au 31 août, il faut pour cela contacter l'administration).

QUESTIONS DIVERSES DU SNUipp :

1) Formation CAPA-SH : Quel sera le lieu de formation des stagiaires dans les options D et F ? Quel sera leur temps de formation ?

Réponse de l'IA : Les formations options D et F se dérouleront en commun, en partie sur Nîmes, et en partie sur Montpellier. Cette formation sera validée par un Master. C'est pourquoi l'administration a choisi de réduire le stage de 3 semaines (prévu par le BO qui régit la formation CAPA-SH) à une semaine en juin. Les autres semaines de formation sont ajoutées aux 12 semaines reportées l'année suivante (début de le 7 juin.)

Commentaire du SNUipp : la circulaire qui régit la formation CAPA-SH n'est donc plus respectée. Le SNUipp s'inquiète vivement de l'avenir de ces formations et de leur qualité (regroupement de 2 formations très différentes).

2) Combien de stages ont été annulés ? Lesquels ? Pourquoi ?

Réponse de l'IA : Jusqu'à présent 5 stages ont été annulés faute de remplaçants. D'autres stages (hors support PE2) pourraient être annulés d'ici la fin del'année...

3) Quelle est la situation des remplacements au troisième trimestre en élémentaire, en maternelle, dans l'ASH ?

Réponse de l'IA : la situation de remplacement n'est « pas brillante », mais pas catastrophique. Jusqu'à mai, le surnombre a permis de pallier aux remplacement sans trop de difficulté.

4) Décharges de direction : Quelles réponses apportez-vous aux demandes des écoles primaires à 9 classes et aux écoles en ZEP à 12 classes ?

Réponse de l'IA : L'IA refuse sous prétexte de « cadre règlementaire », toute exception à la règle des décharge des directeurs.

6) EPS et circulaire du 23/10/09 : Est-ce que la restriction s'applique à toutes les activités ? Qu'est-ce qui a motivé la limitation des « pratiques physiques » pour les écoles gardoises ?

Réponse de l'IA : Cette circulaire est destinée à mettre un frein aux activités de plus en plus originales et multiples, souvent dans des conditions de sécurité limites, qui se développent en fin d'année dans les écoles. L'IA rappelle par ce texte que toute activité sportive doit s'inscrire dans une démarche de projet et dans un cycle d'apprentissage précis. L'IA a rappelé que selon la circulaire de septembre 1999, les directeurs sont responsables de toutes les sorties à la journée. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter l'IEN.
Concernant les sorties avec nuitée, tous les dossiers seront étudiés par les IEN et par L'IA.

QUESTIONS DIVERSES DES AUTRES SYNDICATS :

- création de couplages à 75 % : le SNUipp reste opposé à cette demande qui réduirait fortement le choix de couplages pour les TD exerçant à temps plein. L'IA souhaiterait que ces couplages restent limités...

- NBI-CLIS pour les personnels non spécialisés : il n'y aura pas de jurisprudence. Chaque personne concernée devra engager un recours gracieux puis contentieux devant le TA.

L'IA nous a annoncé sa décision de faire entrer pour chaque ineat imposé, un ineat selon les règles départementales (postes spécialisés et rapprochement de conjoint en priorité)

Les délégués du personnel du SNUipp : Sylvie Bailleul, MICHEL Georges, MICHELI-PONGE Mathéa, PERRIER Laure , PLACE Corinne